

En effet, monsieur le président, le 29 mars dernier, le même quotidien divulguait dans un éditorial des chiffres très révélateurs en ce qui concerne la dette publique du Canada. En effet, on disait ceci, et je cite encore une fois:

Pour ce qui est de la relance économique, on ne peut pas dire que nos gouvernements nous ont facilité les choses. Les frais afférents au service de la dette publique directe ont augmenté de 120 p. 100 au cours des cinq dernières années, soit de 135 p. 100 au fédéral et de 100 p. 100 aux paliers provinciaux et municipaux. La charge annuelle supportée par chaque travailleur canadien est passée de \$444.44 pour l'année financière 1971-1972 à \$822.92 pour l'année financière qui se termine ce mois-ci. Le coût total pour l'année dernière s'établissait à 7.9 milliards de dollars; tant d'argent pour le service de la dette seulement. La dette publique directe s'élevait à 96 milliards de dollars à la fin de 1976, soit à 60 milliards pour le gouvernement fédéral et à 25 milliards pour les gouvernements provinciaux et 11 milliards pour les gouvernements municipaux. En outre, ces chiffres astronomiques ne comprennent pas les 24 milliards de dollars garantis par les gouvernements pour le compte des entreprises d'État. Cette dette a été contractée afin de combler les déficits. Les gouvernements n'épougent qu'une faible partie de leurs dettes. Lorsqu'une dette arrive à échéance, la plupart des gouvernements empruntent tout simplement de nouveau afin de la payer. Il est plus facile de recourir à cette méthode que d'augmenter les impôts ou réduire les dépenses gouvernementales.

Monsieur le président, toujours dans le même document intitulé *On Target*, du 11 avril 1977, on pouvait lire ceci, et je cite:

Si le gouvernement fédéral exerçait son droit souverain de créer de l'argent (par l'intermédiaire de la Banque du Canada et des banques à charte qui sont ses agents), les intérêts ou les frais afférents au service de la dette disparaîtraient et il n'y aurait plus que de minimes frais d'administration, probablement inférieurs à 3 p. 100, à payer. Si l'argent nouvellement créé, en tout ou du moins une bonne partie, était mis en circulation par le truchement de subventions touchant les prix à la consommation, visant effectivement à faire diminuer les prix de détail pour le consommateur, l'augmentation de la masse monétaire ou du crédit, loin de se traduire par une poussée inflationniste, aurait des effets déflationnistes, pour autant que les prix à la consommation sont concernés. Ce principe, même allié au financement par le déficit budgétaire, a bien servi les intérêts du Canada et d'autres pays pendant la seconde guerre mondiale, et il est de nos jours très heureusement mis à contribution par l'État australien du Queensland (le Plan Petersen).

Monsieur le président, à la lumière de cette citation, ne pense-t-on pas que cette façon d'envisager le problème de la dette et de l'inflation mérite une étude et un examen sérieux du gouvernement canadien?

J'aimerais continuer la même citation:

Néanmoins, si l'inflation hante aujourd'hui les gouvernements, le spectre du chômage devient tout aussi obsédant. Tous ceux qu'on retrouve aux leviers de commande au sein du gouvernement, des organes d'information, du monde des affaires ou des syndicats, nous mettent en garde contre les risques de désastre que présente l'augmentation du chômage. Paradoxalement, les gens essaient à l'heure actuelle d'obtenir plus de congés, des semaines de travail moins longues et plus de temps pour les loisirs.

En effet, monsieur le président, il y a quelques jours j'entendais aux nouvelles de Radio-Canada que l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration était allé à Toronto pour proposer la semaine de travail de 4 jours, quitte à ce que la Commission d'assurance-chômage paie aux ouvriers en cause la cinquième journée qui devrait normalement être consacrée au travail.

Et avec votre permission, monsieur le président, je continue la lecture de l'article précité:

Nous devrions nous faire une idée sur ce que nous attendons de notre machine industrielle. Plus de «travail» (d'emplois) ou une production accrue (biens et services). Si ce que nous désirons réellement c'est plus de travail, plus d'emplois, soyons logiques, et rejetons toutes les commodités modernes, instruments pour le jardin et la ferme, machines perfectionnées qui diminuent les besoins de la main-d'œuvre dans les usines, et réadoptons le pic, la pelle et la brouette, la planche de blanchisseuse ainsi que les méthodes de production d'avant la révolution industrielle. Voilà la façon d'en arriver au «plein emploi» et à un niveau de vie moins élevé.

Impôt sur le revenu

Si la gravité de la situation économique et financière échappe à quelques-uns, je les invite fortement à penser à la quantité de jeunes de 15 à 25 ans qui sont en chômage actuellement alors que leurs parents, les travailleurs, qui ont entre 40 et 65 ans, font fonctionner notre important système de production et paient par conséquent des impôts afin de permettre à ces nombreux jeunes de subsister. Je pense qu'il est temps de changer ce système qui est réellement inadéquat et d'appliquer les mesures que le crédit social préconise depuis de nombreuses années.

En effet, monsieur le président, il ne faut pas s'étonner si les travailleurs canadiens exigent de plus en plus des salaires bruts plus élevés que leurs voisins du Sud. C'est parce que leur fardeau fiscal est beaucoup plus lourd. J'admets que le gouvernement a bien sûr le droit d'imposer le revenu de ces personnes, mais il lui faut bien entendu trouver l'argent qui servira à financer les programmes qu'il dirige. Il y a une vaste gamme d'impôts qui sont perçus à cette fin, mais il va sans dire que le plus important de ces impôts, en termes monétaires bien sûr, est celui sur le revenu des particuliers.

● (1652)

En effet, à ce sujet, je dirai, monsieur le président, que l'impôt sur le revenu des particuliers a tellement augmenté qu'il constitue aujourd'hui pour la famille canadienne moyenne une dépense supérieure à toutes les autres. Et pourtant, il demeure que le principe sur lequel repose ce régime d'impôt sur le revenu veut que la proportion du revenu payée en impôts augmente à mesure que le revenu d'une personne augmente. On appelle communément ce principe «la capacité de payer». On conviendra avec moi qu'une personne, un pauvre père de famille, dont le revenu est très peu élevé, a besoin de tout ou de presque tout son revenu pour survivre. Autrement dit, en termes plus clairs, elle n'est pour ainsi dire pas capable de payer des impôts et, de fait, il ne faudrait pas s'attendre de la voir en payer. Par contre, il va sans dire qu'une personne qui gagne un revenu plus élevé peut, du moins se trouve en meilleure position, payer une partie en impôts. Il me semble que plus le revenu d'une personne est élevé, plus sa capacité de payer est grande et plus elle devrait partager le poids des impôts.

Je me souviens, monsieur le président, au moment où on a mis sur pied des régimes d'impôts sur le revenu basés sur la capacité de payer, comme je l'ai dit tantôt, en 1916, il y a 61 ans, cela avait entraîné des discussions très orageuses. Quoi qu'il en soit, on constate de nos jours que l'impôt sur le revenu des particuliers gruge, c'est bien le mot qu'il faut employer, la famille canadienne moyenne de presque 20 p. 100 de ses revenus. En effet, si l'on jette un coup d'œil sur les statistiques, on peut constater que la part du fisc n'est que de 14 p. 100. Ne nous faisons pas d'illusion, monsieur le président, l'écart en cause vient de ce que l'État accapare maintenant 43 p. 100 du produit national brut au Canada, par rapport à 35 p. 100 aux États-Unis.

En ce qui concerne le déficit, le gouvernement fédéral a prévu pour cette année 7.2 milliards de dollars, peut-être 8 milliards, et pour l'an prochain, 12 milliards.

Monsieur le président, le déficit prévu pour cette année coûtera à chaque contribuable canadien environ \$60 de plus, jusqu'à ce qu'il soit comblé, et peut-on s'imaginer qu'il le sera? Si on veut le savoir tout de suite, je peux le dire. Il ne sera